



**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**légalement convoqué le 29 mars 2024**  
**se réunira à l'hôtel de ville**  
**situé 28 avenue de Verdun**  
**à Villeneuve-la-Garenne :**

**Le 4 AVRIL 2024 à 18 heures**

**Ordre du jour**

**Approbation du compte-rendu de la séance du 8 février 2024**

***PARTENARIATS EXTERIEURS ET COHESION***

- 1 - Approbation de la convention de subventionnement pour la journée « nager contre le cancer » du dimanche 28 avril 2024 en faveur de l'association « comité départemental des Hauts-de-Seine de la ligue contre le cancer » avec la commune de Villeneuve-la-Garenne
- 2 - Validation du nouveau contrat de ville intercommunal Boucle Nord de Seine 2024-2030
- 3 - Attribution de subventions aux associations dans le cadre du programme politique de la ville partenariats
- 4 - Attribution de subventions communales aux associations et autres organismes à but non lucratif concernant l'exercice 2024

***AFFAIRES GENERALES***

- 5 - Communication du rapport d'activité de 2022 de l'établissement public territoriale Boucle Nord de Seine
- 6 - Adhésion au SIFUREP de la commune d'Auvers-sur-Oise aux compétences « services extérieur des pompes funèbres » et « crématoriums et sites cinéraires »
- 7 - Reprise de la compétence cimetière de la commune de Villetaneuse et révision statutaire du SIFUREP

***AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE***

- 8 - Approbation d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et la gestion d'un distributeur automatique d'accessoires de piscine à l'usage du public
- 9 - Cession des murs commerciaux préemptés sis 200-206 boulevard Gallieni à la « foncière centres-villes vivants » de la Métropole du Grand Paris
- 10 - Approbation et signature de la convention bilatérale de gestion en flux avec 1001 vies habitat
- 11 - Approbation et signature de la convention bilatérale de gestion en flux avec Antin résidence
- 12 - Approbation et signature de la convention bilatérale de gestion en flux avec l'immobilière 3F
- 13 - Approbation et signature de la convention bilatérale de gestion en flux avec CDC habitat
- 14 - Acquisition par la ville de parcelles situées dans le quartier Jean-Moulin appartenant à la SEM QUODAM
- 15 - Acquisition à titre gracieux de la parcelle cadastrée section N numéro 254 nécessaire au prolongement de la rue Camille du Gast
- 16 - Désaffectation de la parcelle cadastrée L.110 sis 157 Boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne et déclassement anticipé de ladite parcelle
- 17 - Approbation de l'acquisition de 17 parcelles cadastrées sections L 297p-298p-273-272-108p-109p et J n°45-47-49-83-85-86-102-104-105-119 et les droits indivis de la parcelle section J numéro 43 sises rue du fond de la Noue, boulevard Gallieni et rue du 11 novembre à Villeneuve-la-Garenne
- 18 - Approbation de l'acquisition auprès de l'EPFIF de 30 parcelles cadastrées section L 101-105-108p-109p-177p-196-199-205-206-207-210p-211-212p-242-243p-266-267-270-271-275-279p-280-281-282-283p-284-297p-298p-427-428, sises rue du fond de la Noue, rue Edouard Manet et boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne

- 19 - Approbation de la cession de 26 parcelles cadastrées sections L 297p-298p-273-272-108p-109p, 110p, 111, 113p et J n°43, 44, 45, 47, 48, 49, 82p, 83, 84, 85-86p-102, 103p, 104, 105, 110, 119p sises rue du fond de la Noue, Boulevard Gallieni et rue du 11 novembre à Villeneuve-la-Garenne
- 20 - Approbation de la cession de 31 parcelles cadastrées section L 101-105-108p-109p-110p-177p-196-199-205-206-207-210p-211-212p-242-243p-266-267-270-271-275-279p-280-281-282-283p-284-297p-298p-427-428 sises rue du fond de la Noue, rue Edouard Manet et boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne
- 21 - Approbation de la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage pour la construction de la coque de la médiathèque par I3F sur le lot A1 du secteur ex-Emmaüs « centre-ville »
- 22 - Avis enquête publique environnementale préalable au renouvellement de l'autorisation de dragage et de gestion des sédiments sur l'ensemble des ports exploités par HAROPA PORT
- 23 - Autorisation de lancement d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre et désignation du jury pour la construction de la maison de la vie associative
- 24 - Approbation du principe au recours à une concession de service public pour procéder à la gestion et l'exploitation du marché forain d'approvisionnement de la commune de Villeneuve-la-Garenne
- 25 - Approbation de la convention 2024 entre la ville de Villeneuve-la-Garenne et la chambre de commerce et de l'industrie de la région Paris Ile-de-France – délégation des Hauts-de-Seine
- 26 - Approbation de la cession d'une parcelle cadastrée section L numéro 437 située à l'angle avenue de Verdun et rue du haut de la Noue

### **SECURITES JURIDIQUES**

- 27 - Convention de partenariat relative à la participation de la ville de Villeneuve-la-Garenne au portail national des archives

### **RESSOURCES HUMAINES**

- 28 - Convention de mise à disposition transfert de directeur du développement économique

### **FINANCES**

- 29 - Communication du rapport 2022 sur le fond de solidarité des communes de la région de l'Ile-de-France
- 30 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au centre communal d'action social - exercice partenariat 2024
- 31 - Entrée de la Ville au capital de la société publique locale CITALLIA
- 32 - Entrée de la Ville au capital « d'éco-urbain » SPL
- 33 - Augmentation du capital de la société QUODAM par apport en nature de la Ville
- 34 - Approbation des modifications statutaires de la société QUODAM corrélative à l'augmentation de capital en nature
- 35 - Augmentation du capital en numéraire de la société QUODAM et prise de participation complémentaire de la Ville
- 36 - Approbation des modifications statutaires corrélatives de la société QUODAM à l'augmentation de capital en numéraire à réaliser en 2024
- 37 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024
- 38 - Reprise anticipée du résultat 2023 dans le budget principal 2024 de la Commune
- 39 - Intégration des résultats 2023 du parking du centre-ville dans le budget 2024 de la Ville
- 40 - Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)
- 41 - Approbation du budget primitif principal de la Ville pour 2024

*Communication sur l'octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire*

*Communication sur l'octroi de la protection fonctionnelle au 3<sup>ème</sup> Maire-adjointe*

*Communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales*

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le

29 MARS 2024



  
Pascal PELAIN  
Maire de Villeneuve-la-Garenne  
Conseiller régional d'Ile-de-France  
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris